

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-8-1-2

Séance du vendredi 29 mai 2009

COMITE LOCAL DU CONSEIL FISCAL ET FINANCIER AUX COLLECTIVITES LOCALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,

VU la lettre du 6 mars 2009 adressée par le Trésorier –Payeur Général et le Directeur des Services Fiscaux du Haut-Rhin,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne pour représenter le Département du Haut-Rhin, au Comité local du conseil fiscal et financier aux collectivités locales :

- M. Pierre BIHL
- M. Daniel WEBER

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions